



2022/045
8.8.5

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	22
Pouvoirs	4
Exprimés	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni le **10 mars 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUEY, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h00), M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, Mme Pauline RAGUET, Mme Sonia RICHARD.

Absents excusés : M. Nicolas BESNIER, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, M. Dominique CHARTIER, M. Rémy GOURDON.

M. Nicolas BESNIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Ludovic CROCHARD a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
M. Rémy GOURDON a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER

☒ M. Roland GRANGER a été élu secrétaire de séance.

OBJET
**ENQUETE PUBLIQUE
AUGMENTATION DE
PRODUCTION SOCIETE
CAP ECO RECYCLING
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La demande présentée par la société CAP ECO RECYCLING en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'augmentation de production de l'activité de transit, regroupement et de broyage/compressage de déchets plastiques qu'elle exploite à Puceul, zone de l'Oseraye, fait l'objet d'une enquête publique.

Cette enquête sera ouverte à la mairie de Puceul, du lundi 14 février 2022 à 9h00 au vendredi 18 mars 2022 inclus à 17h 30, soit pendant 33 jours.

La commune de Nozay étant concernée par le périmètre du projet, l'avis du Conseil municipal est requis, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Les élus ont été destinataires du lien internet permettant la consultation de l'intégralité du dossier jusqu'au 18 mars 2022 : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-administratives-commissions-et-consultations/Installations-classees-ICPE2/Installations-industrielles/CAP-ECO-RECYCLING-a-Puceul>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'enquête publique portant sur la demande d'augmentation de production de la société CAP ECO RECYCLING à Puceul, ZAC de l'Oseraye, et ne formule aucune observation particulière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 15 mars 2022

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 18/03/2022

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST

